Février 2015 | Numéro R-360

Recherche *en un coup d'œil*

Établissements résidentiels : Profil des délinquants et analyse documentaire

Selon les publications et la documentation produites à l'échelle internationale, le recours aux établissements résidentiels réduirait efficacement la récidive et donnerait divers autres résultats positifs, en particulier chez les délinquants à risque élevé.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Il est généralement admis que la réinsertion sociale graduelle et surveillée des délinquants permet d'assurer la protection du public. Dans certains cas, le retour des délinquants dans la collectivité est facilité par un séjour dans un établissement résidentiel communautaire (ERC), qui sert de transition entre l'établissement correctionnel et la collectivité. Comme le Service correctionnel du Canada (SCC) utilise beaucoup ces types d'établissements, il est d'autant plus important de réaliser des études sur ceux-ci.

Ce que nous avons fait

Pour mieux comprendre la population de délinquants confiés aux ERC et obtenir des données qui pourront orienter la pratique opérationnelle, nous avons examiné le profil de tous les délinquants dans la collectivité à la fin du mois de mars 2010 (*N* = 7 339) et à la fin du mois de mars 2014 (*N* = 7 372). Nous avons comparé les délinquants en semi-liberté, ceux assignés à résidence et ceux qui n'étaient pas assignés à résidence. Nous avons également réalisé une étude documentaire complémentaire sur l'efficacité de l'assignation à résidence dans ces établissements.

Ce que nous avons constaté

Comme on pouvait s'y attendre, les délinquants assignés à résidence se démarquaient des délinquants en semi-liberté et de ceux qui n'étaient pas soumis à une condition d'assignation à résidence par leur instabilité dans la collectivité, leurs antécédents criminels plus lourds et le fait que, selon les résultats des évaluations auxquelles ils ont été soumis, ils présentaient un risque plus élevé à l'égard de plusieurs indicateurs.

En ce qui concerne les différences observées chez les délinquants au fil du temps, on a constaté que la proportion des délinquants assignés à résidence et ceux visés par une OSLD était plus importante en 2014 qu'en 2010. Nous avons également comparé les profils de l'étude à un profil réalisé il y a une dizaine d'années. Cette comparaison a montré que, par rapport à ceux de 2003, les délinquants qui résidaient dans des établissements résidentiels communautaires en 2014 présentaient des niveaux de risque statique plus élevés (c.-à-d. le risque évalué en fonction des antécédents criminels, de la gravité de l'infraction et des antécédents d'infraction criminelle, le cas échéant).

Notre analyse documentaire indique que le recours aux établissements résidentiels semble contribuer à réduire les taux de récidive et à favoriser un certain nombre d'autres résultats positifs, notamment une diminution de la toxicomanie et une augmentation du taux d'emploi. La documentation indique que l'assignation à résidence est particulièrement efficace auprès des délinquants à risque élevé et qu'elle est encore plus efficace lorsqu'on la combine à des programmes correctionnels communautaires, au besoin.

Ce que cela signifie

En raison des différences constatées entre les délinquants en semi-liberté et ceux assignés à résidence, il est très important de traiter distinctement ces deux groupes dans le cadre de la gestion des cas. Cette distinction correspond à l'approche actuelle du SCC, qui détermine l'importance des contacts que les délinquants doivent avoir avec les agents de libération conditionnelle en fonction du risque que présentent les délinquants.

Nos résultats concordent de très près avec le cadre plus large fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité qui guide une bonne partie du travail de gestion des cas du SCC, notamment la constatation selon laquelle les interventions susmentionnées conviennent mieux aux délinquants à risque élevé qu'aux autres délinquants. Au besoin, le SCC met divers programmes, notamment des programmes correctionnels communautaires, à la disposition des délinquants. Dans l'ensemble, l'approche du SCC en matière de gestion de l'assignation à résidence cadre bien avec les principes énoncés dans les publications et la documentation produites à l'échelle internationale.

Pour de plus amples renseignements

Gobeil, R., Keown, L. A., Ritchie, M. B. et Biro, S. M. (2015). *Établissements résidentiels : Profil des délinquants et analyse documentaire (*Rapport de recherche R-360). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre demande de renseignement, veuillez en faire la demande par courriel à la Direction de la recherche ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez aussi consulter le site Web pour obtenir la liste complète de nos publications de recherche.